



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1. CHAMP D'APPLICATION

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toute offre et vente de services effectués par le Prestataire ARMENGOD Mathieu ou par l'un des membres de son équipe de travail.

Notamment pour les prestations suivantes :

- Production et post-production de films institutionnels et de publicité
- Production et post-production de vidéos dans le secteur immobilier
- Production et post-production de vidéos & photos réalisés par drone
- Production de supports et contenus multimédias

Toute commande implique l'acceptation de plein droit et sans aucune réserve par le Client des ces conditions générales de vente quelles que soient les conditions générales d'achat du Client, qui ne sont pas opposables au Prestataire, même si elles sont communiquées postérieurement aux présentes.

Dans le cas où une ou plusieurs des clauses des présentes conditions générales de vente se trouvaient nulles ou annulées, les autres clauses des conditions générales de vente du Prestataire n'en seraient pas pour autant annulées.

Le Prestataire se réserve le droit de déroger à certaines clauses des présentes conditions générales de vente, en fonction des négociations menées avec le Client, par l'établissement d'un devis comprenant des conditions de vente particulières.

2. OBLIGATIONS GÉNÉRALES DES PARTIES

2.1

Le Client s'engage à apporter les données et les renseignements dont la communication est jugée utile par le Prestataire pour l'exécution du contrat dans les délais prévus.

2.2

Le Prestataire s'engage à fournir au Client un ensemble de compétences spécifiques en matière de production audiovisuelle et informatique, et en particulier des moyens humains qualifiés.



3. COMMANDES

3.1

La commande prendra effet lorsque le Client aura retourné par tous moyens (courrier électronique, courrier postal), le devis signé avec la mention « Bon pour accord », ce qui vaut acceptation sans réserve des présentes conditions générales de vente.

Un acompte correspondant à 50 % du prix total des prestations de services commandées est exigé lors de la passation d'une commande supérieure ou égale à 500€ H.T. Aucune commande ne peut être acceptée avant le versement de l'acompte exigible.

Le solde du prix est payable au comptant, au jour de la fourniture desdites prestations, dans les conditions définies à l'article « conditions de règlement » ci-après.

3.2

Les éventuelles modifications ou report de la commande demandées par le Client ne seront prises en compte que si elles sont notifiées par écrit, 8 jours au moins avant la date prévue pour la fourniture des prestations de services commandées, après signature par le Client d'un nouveau bon de commande spécifique et ajustement éventuel du prix.

3.3

En cas d'annulation par le Client de la commande ayant donné lieu au versement d'un acompte, après son acceptation par le Prestataire, pour quelque raison que ce soit hormis la force majeure, l'acompte versé à la commande, tel que défini aux présentes conditions générales de vente, sera de plein droit acquis au Prestataire et ne pourra donner lieu à un quelconque remboursement.

En cas d'annulation par le Client de la commande n'ayant pas donné lieu au versement d'un acompte, après son acceptation par le Prestataire, moins de 48 heures avant la date prévue pour l'exécution de la prestation, pour quelque raison que ce soit hormis la force majeure, 50 % du prix total des prestations de services commandées sera due au Prestataire, à titre de dommages et intérêts, en réparation du préjudice ainsi subi.

5. TARIFS

Les prestations de services sont fournies aux tarifs en vigueur au jour de la passation de la commande, selon le devis préalablement établi par le Prestataire et accepté par le Client, comme indiqué à l'article « Commandes » ci-dessus.

Les tarifs s'entendent Hors Taxes (H.T.). Les tarifs indiqués sur tous documents de communication ou promotionnel du Prestataire (site Internet, plaquettes, offres promotionnelles) sont mentionnés à titre indicatif. Chaque prestation entraîne la rédaction d'un devis qui lui est propre. Une facture est établie par le Prestataire et remise au Client lors de chaque fourniture de services.



6. CONDITIONS DE RÈGLEMENT

6.1. DÉLAIS DE RÈGLEMENT

Le prix est payable comptant, en totalité au jour de la fourniture des prestations de services commandées dans les conditions définies sur la facture remise au Client.

6.2. PÉNALITÉS DE RETARD

En cas de retard de paiement et de versement des sommes dues par le Client au-delà de la date de paiement figurant sur la facture adressée à celui-ci, soit le délai de 30 jours, des pénalités de retard représentant une fois et demie le taux de l'intérêt légal ajouté à une majoration de 5% du prix total de la prestation seront automatiquement et de plein droit acquises au Prestataire sans formalités ni mise en demeure préalable et entraînera l'exigibilité immédiate de la totalité des sommes dues au Prestataire par le Client.

7. FOURNITURE DES PRESTATIONS

Pour la réalisation de ses prestations, le Prestataire s'engage à déployer ses meilleurs efforts pour se conformer aux indications fournies par le Client, sous réserve d'impossibilité d'ordre technique ou en rapport à l'existence de droits de propriété intellectuelle détenus par des tiers.

A défaut de réserves ou réclamations expressément émises par le Client lors de la réception des prestations, celles-ci seront réputées conformes à la commande.

Le Client disposera d'un délai de 48 heures à compter de la fourniture des prestations et de la réception de celles-ci pour émettre, par écrit, de telles réserves ou réclamations, avec tous les justificatifs y afférents, auprès du Prestataire.

En aucun cas la responsabilité du Prestataire ne saurait être recherchée en cas de faute, négligence, omission ou défaillance du Client.

De même, en cas de demande particulière du Client concernant les conditions de fourniture des prestations, dûment acceptées par écrit par le Prestataire, les coûts liés à la demande particulière feront l'objet d'une facturation spécifique complémentaire, sur devis préalablement accepté par le Client.

8. DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE, DROITS À L'IMAGE

Le Client se porte garant de posséder les droits à l'image des lieux et personnes filmés, le Prestataire ne pouvant être tenu responsable en cas de réclamation par un tiers.

Le Prestataire et ses collaborateurs s'engagent à considérer comme confidentielles et entrant dans le champ d'application du secret professionnel auquel ils sont tenus, les informations de toute nature relatives notamment aux activités du Client, à son organisation et à son personnel.



Mathieu ARMENGOD

SIRET 53741157100020

N° Immatriculation : 537411571RM075

N° NAFA : 7420ZS

Les droits d'exploitation comprennent le droit de reproduction et le droit de représentation.

Le droit de reproduction comporte notamment : Le droit de fixer, faire fixer, reproduire, faire reproduire, ou d'enregistrer, de faire enregistrer par tous procédés techniques connus ou inconnus à ce jour, sur tous supports, les productions réalisées en tous formats. Le droit d'utiliser et d'autoriser un tiers quelconque à utiliser les productions réalisées.

Le droit de représentation comporte notamment : Le droit de diffuser les productions réalisées en intégralité ou par extraits, sur tous réseaux et dans tous systèmes numériques actuels ou futurs, par quelque média, sur quelque support que ce soit et en tout lieu.

Sauf accord de confidentialité établi préalablement à la commande, le Client autorise sans réserve le Prestataire à exploiter le produit vidéo réalisé et photographies s'y rapportant à des fins promotionnelles (e-mails, site Internet, catalogue). La convention de cession des droits d'auteur, et notamment du droit de reproduction, est immédiate à partir de la livraison. Le Prestataire décline toute responsabilité en cas de diffusion et/ou exploitation illicite du produit.

9. SOUS-TRAITANCE

Afin de permettre au Prestataire de tenir au mieux ses engagements, le recours à la sous-traitance ne pourra lui être reproché par le Client.

10. FORCE MAJEURE

Tout retard dans l'exécution de la prestation du fait de circonstances indépendantes de la volonté du Prestataire ne pourra engager la responsabilité du Prestataire pour tout préjudice.

Sont notamment considérés comme force majeure les évènements suivants :

- les catastrophes d'origine atmosphérique telles que le gel, la neige ou les pluies d'une exceptionnelle importance,
- les barrières de dégel,
- les conditions météorologiques inadaptées ou dangereuses, notamment au bon fonctionnement du vol par drone,
- l'incendie, l'inondation ou l'explosion pour quelque cause que ce soit,
- les grèves ou débrayages pouvant affecter l'une ou l'autre des parties ou les Prestataires qui participent à l'une des étapes de la prestation,
- les troubles sociaux, calamités publiques,
- les guerres, révolutions.



Mathieu ARMENGOD
SIRET 53741157100020
N° Immatriculation : 537411571RM075
N° NAFA : 7420ZS

11. RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

Conformément aux dispositions de la loi n° 80-335 du 12 Mai 1980, le transfert de propriété des prestations vendues n'interviendra qu'au complet encaissement de leur prix, tout défaut de paiement à l'échéance entraînant de plein droit la résiliation du contrat de vente.

12. INTÉGRALITÉ DU CONTRAT

Les présentes conditions générales de vente ainsi que les conditions particulières expriment l'intégralité des obligations des parties, à l'exclusion de tous autres documents, contrats, ou échanges de lettres antérieurs à la signature des conditions particulières.

13. LANGUE DU CONTRAT - DROIT APPLICABLE

Les présentes conditions générales de vente et les opérations d'achat et de vente qui en découlent sont régies par le droit français. Elles sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

14. ACCEPTATION DU CLIENT

Les présentes Conditions Générales de Vente sont expressément agréées et acceptées par le Client lorsqu'il retourne le devis signé avec la mention « Bon pour accord », qui déclare et reconnaît en avoir eu une parfaite connaissance, et renonce, de ce fait, à se prévaloir de tout document contradictoire et, notamment, ses propres conditions générales d'achat, qui seront inopposables au Prestataire, même s'il en a eu connaissance.